

Délibération n°07

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 février 2020

Objet :

**Musées—Exposition Dali et le
design contemporain : Mise
en place d'une tarification
complémentaire pour les
groupes et les visites
commentées**

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°07 - Musées-Exposition Dali et le design contemporain : Mise en place d'une tarification complémentaire pour les groupes et les visites commentées

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
 Vu la délibération n°20180911 02 du 11 septembre 2018, par laquelle RLV a défini d'intérêt communautaire le Musée Mandet,
 Vu la délibération de RLV n°20180605.28 du 05 juin 2018, et les délibérations de Riom communauté n°20160630.21 du 30 juin 2016, n°20120927.21 du 27 septembre 2012, n°20070322.20 du 22 mars 2007, fixant les tarifs d'entrée appliqués par les services des musées,
 Vu la délibération n°20191216.16 du 16 décembre 2019 portant sur l'organisation de l'exposition temporaire «DALI et le design contemporain» au Musée Mandet et ses modalités tarifaires,

Considérant les sollicitations de réservations de visites de l'exposition par des groupes de toutes natures,
 Considérant la proposition de grille tarifaire suivante applicable pendant l'exposition «DALI et le design contemporain» :

		Tarification spécifique du Musée Mandet pendant l'exposition Dali et le design contemporain
TARIFS INDIVIDUELS	Plein tarif	8 €
	Entrée enfance-jeunesse	Gratuit – de 18 ans
	Tarif réduit	4 € Pour : - Habitants de RLV - Étudiants - Demandeurs d'emploi - Carte Cézam - Carte d'invalidité - Amis des Musées de Clermont - Membre du CREA - Amis du Louvres
	Gratuité	Pour : - Amis des Musées de Riom - Carte de presse - Guide conférencier - Carte ICOM (Conseil International des Musées)
	Journée de gratuité	Tous les mercredis
	Visite commentée avec un guide conférencier	Pour une visite d'1 h : - 9 € par personne en plein tarif - 5 € par personne en tarif réduit Pour une visite d'1 h 30 : - 10 € par personne en plein tarif - 6 € par personne en tarif réduit
TARIFS GROUPES ADULTES (à partir de 15 personnes) ET SCOLAIRES	Visite libre (sans conférencier)	4 € par personne
	Visite commentée avec guide conférencier	Pour une visite d'1 h : 5 € par personne Pour une visite d'1 h 30 : 6 € par personne
	Scolaire RLV*	Gratuité
	Scolaire hors RLV*	30 €

*Un groupe correspond à une classe

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

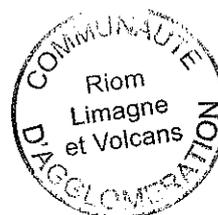
- approuve le complément de la grille tarifaire spécifique à l'exposition «DALI et le design contemporain» présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
 A Riom, le 19 février 2020**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20200218-
 DELIB2020021807-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2020
 Date de réception préfecture : 25/02/2020